



Fonds internationaux
d'indemnisation pour les
dommages dus à la pollution
par les hydrocarbures

Point 7 de l'ordre du jour	IOPC/NOV24/7/5/1	
Date	11 octobre 2024	
Original	Anglais	
Assemblée du Fonds de 1992	92A29	●
Comité exécutif du Fonds de 1992	92EC83	
Assemblée du Fonds complémentaire	SA21	

NOMINATION DES MEMBRES ET MEMBRES SUPPLÉANTS DE LA COMMISSION DE RECOURS

Note de l'Administrateur

Résumé:	<p>Depuis la publication du document IOPC/NOV24/7/5, l'Administrateur a été informé qu'un autre membre de la Commission de recours a quitté Londres. Conformément à la section II, paragraphe c), du Règlement de la Commission de recours, ce membre a été remplacé par la personne qui lui succède dans son poste, laquelle demeurera en fonction jusqu'à la session ordinaire de l'Assemblée en 2025.</p> <p>La nouvelle composition de la Commission de recours est donnée au paragraphe 2.3 du présent document.</p>
Mesures à prendre :	<p><u>Assemblée du Fonds de 1992</u></p> <p>Prendre note des renseignements fournis dans le présent document.</p>

1 **Rappel des faits**

Le rappel des faits est donné dans le document [IOPC/NOV24/7/5](#).

2 **Faits nouveaux survenus depuis la session de novembre 2023 de l'Assemblée du Fonds de 1992**

- 2.1 Suite aux développements rapportés dans le document [IOPC/NOV24/7/5](#), l'Administrateur a été informé que M. Kohichi Yamagishi (Japon) a quitté son poste à Londres en juillet 2024 et ne peut donc plus siéger en tant que membre de la Commission de recours. Conformément à la section II, paragraphe c) du Règlement de la Commission de recours, son successeur, M. Jun Nakazawa (Japon), a eu l'amabilité d'accepter d'être membre suppléant (au lieu de siéger en tant que membre) de la Commission de recours jusqu'à la session ordinaire de 2025 de l'Assemblée du Fonds de 1992 .
- 2.2 M. Suho Lee (République de Corée), membre suppléant actuel, a eu l'amabilité d'accepter de siéger à la Commission de recours en remplacement de M. Kohichi Yamagishi (Japon) jusqu'à la session ordinaire de 2025 de l'Assemblée du Fonds de 1992, conformément à la pratique décrite au paragraphe 1.3 du document [IOPC/NOV24/7/5](#).
- 2.3 La nouvelle composition de la Commission de recours (qui remplace la composition mentionnée au paragraphe 2.2 du document [IOPC/NOV24/7/5](#)) sera la suivante :

Membres		Membres suppléants	
M. Christos Atalians	(Chypre)	M ^{me} Ángela Teves Libarona	(Argentine)
M. Suho Lee	(République de Corée)	M ^{me} Marine de Carné-Trécesson de Coëtlogon	(France)
M. Michael Wood	(Royaume-Uni)	M. Jun Nakazawa	(Japon)

3 **Mesures à prendre**

Assemblée du Fonds de 1992

L'Assemblée du Fonds de 1992 est invité à prendre note des informations contenues dans le présent document.
